

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

ELECTION DU PRESIDENT ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

EXTRAIT du PROCES VERBAL - SEANCE DU 26 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 janvier à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL MARNAYSIEN se sont réunis à la salle d'honneur de Marnay.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Renaudot Claude qui déclare les membres du conseil communautaire désignés par les Conseils municipaux des 45 communes membres du VAL MARNAYSIEN, installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du CGCT, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même code, relatifs à la désignation du maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

M. Roussel Romaric est désigné en qualité de secrétaire de la séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

ELECTION DU PRESIDENT

1. Présidence de l'assemblée

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du CGCT, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même code, relatifs à la désignation du maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

M. Renaudot Claude, le plus âgé des membres présents du Conseil, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Il invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- BEURAUD Yann
- MIGNEROT Vincent

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe fournie par la Communauté de communes. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L.66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

4. Résultat du 1^{er} tour de scrutin : élection du Président

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	57
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs	0
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	57
e	Majorité absolue ²	29

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
BALLOT Vincent.....	27	Vingt sept
DECOSTERD Thierry.....	30	trente

5. Proclamation de l'élection du Président

M. DECOSTERD Thierry a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DES VICES PRESIDENTS

Sous la Présidence de M. DECOSTERD Thierry élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vices présidents.

1. Nombre de vices présidents

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes est composée du président, d'un ou de plusieurs vices présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Le nombre de vices Présidents déterminé par l'organe délibérant est fixé à 7.

2. Candidatures aux fonctions de vice-présidents

Suite à l'élection du Président et à la détermination du nombre de vices présidents, il est nécessaire de procéder à leur désignation. Il est procédé à un scrutin particulier pour chaque poste de vice-président, l'élection étant organisée de la même manière que pour le président, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est ensuite procédé à l'élection des vices présidents, sous le contrôle du bureau désigné précédemment et dans les conditions précitées.

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

Chargé du scolaire, gymnase, prospective d'investissement en collaboration avec le péri

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	57
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs (15)	18
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	39
e	Majorité absolue ²	20

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
MALESIEUX Thierry	35	Trente-cinq
.....
BOUCHASSON Laurence	4	quatre

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

**Chargé de développement économique, soutien à l'emploi, aménagement numérique et
gestion patrimoniale**

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	57
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs (16)	18
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	39
e	Majorité absolue ²	20

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
AUBRY Didier	37	Trente sept
.....
LUCOT Jean	2	deux

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT Chargé du budget, finances, fiscalité, perspectives FPU et gestion de la dette
--

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	57
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs (4)	5
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	52
e	Majorité absolue ²	27

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
BOILLON Joel	27	Vingt sept
ZANGIACOMI Pierre	25	Vingt cinq

ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT
Chargé des ordures ménagères

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	57
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs (19)	21
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	36
e	Majorité absolue ²	19

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
MARCHAL François	36	Trente six

ELECTION DU CINQUIEME VICE PRESIDENT
Chargé du péri-extrascolaire, petite enfance, aide à la personne et actions solidaires

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	56
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs (18)	23
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	33
e	Majorité absolue ²	17

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
LACOUR Marie-Claire	33	Trente trois

ELECTION DU SIXIEME VICE PRESIDENT Chargé de l'environnement, politique du logement et cadre de vie
--

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	57
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs (10)	12
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	45
e	Majorité absolue ²	23

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
BEURAUD Yann	45	Quarante cinq

ELECTION DU SEPTIEME VICE PRESIDENT Chargé de communication, tourisme, culture et sport
--

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	57
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs (16)	20
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	37
e	Majorité absolue ²	19

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
GLORIEUX Stéphane	33	Trente trois
BALLOT Vincent	2	deux
FASSET Jean-Louis	1	un
RIETMANN Michael	1	un

Proclamation de l'élection des Vice-Présidents
--

Ont été proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés les candidats :

- 1/ 1^{er} vice-Président : MALESIEUX Thierry
- 2/ 2^{ème} vice-Président AUBRY Didier
- 3/ 3^{ème} vice-Président : BOILLON Joël
- 4/ 4^{ème} vice-Président : MARCHAL François
- 5/ 5^{ème} vice-Président : LACOUR Marie-Claire
- 6/ 6^{ème} vice-Président : BEURAUD Yann
- 7/ 7^{ème} vice-Président : GLORIEUX Stéphane

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes est composée du président, d'un ou de plusieurs vices présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de conseillers communautaires, membres du bureau, déterminé par l'organe délibérant est de 23.

Ayant obtenu la majorité absolue, ces personnes ont été proclamées membres du bureau et immédiatement installées :

NOMS	NOMS
Président : DECOSTERD Thierry	DUMONT Bernard
Vice Président : MALESIEUX Thierry	HOERNER Roland
Vice Président : AUBRY Didier	RIETMANN Michaël
Vice Président : BOILLON Joël	DUCRET Pascal
Vice Président : MARCHAL François	TOURNIER Christian
Vice Président : LACOUR Marie-Claire	VEFOND Mireille
Vice Président : BEURAUD Yann	BERGER Joël
Vice Président : GLORIEUX Stéphane	SIMON Florian
ABISSE Jean-François	CUINET Catherine
BRUCKERT Jean-Pierre	ROLLET Didier
PHILIBEAUX Frédéric	COLLAS Christian
LUCOT Jean	

Il n'y a pas d'observation ni réclamation.